



DECLARATION PRELIMINAIRE SNPES-PJJ-FSU/CGT PJJ Sud-Est CSA FORMATION ET FORMATION SPECIALISEE DU 12 DECEMBRE 2023

Un front SNPES-PJJ-FSU, CGT-PJJ Sud-Est s'unit pour boycotter ce CSA formation et cette formation spécialisée concernant l'étude des DUERP.

Ce boycott vise à dénoncer l'obstination de l'administration à ne rien proposer aux représentants des organisations syndicales pour permettre l'exercice de leurs mandats.

En effet, alors que les Comités Sociaux d'Administration et leurs Formations Spécialisées sont en exercice depuis le 1er janvier 2023, les contingents annuels de jours d'autorisation d'absences pour les élus et élues titulaires, suppléants et suppléantes, prévus par l'arrêté Fonction Publique d'Etat du 15 juin 2022, ne sont toujours pas mis en place.

Aucune mesure concrète et collective n'a été entreprise à ce jour pour pouvoir alléger la charge de travail de l'ensemble des élus syndicaux. Il en va pourtant de la qualité des missions, de celle du dialogue social, mais aussi de l'intégrité des élus et élues. Il est désormais impérieux que l'administration prenne ses responsabilités et se prononce clairement sur cette reconnaissance de la charge de travail.

La CGT-PJJ Sud-Est et le SNPES-PJJ/FSU demandent à ce que chaque représentant et représentante bénéficie d'un allègement de son travail (mesures en moins dans les milieux ouverts, services en moins dans les hébergements) et d'une quotité de temps dédiée à cette représentation syndicale correspondant à 10 % pour chaque mandat.

Ces représentants doivent être remplacés au sein de leur service respectif.

Les moyens alloués par l'administration pour compenser dans les services, les absences des élus syndicaux et élues syndicales, sont soumis à l'arbitraire des directions locales et ne sont jamais pris en compte dans les allocations de moyen attribués aux DIR.

Madame la Directrice Interrégionale, les différentes instances représentatives sont actuellement vidées de leur substance. Les CSA s'apparentent à des chambres d'enregistrement où la logique budgétaire prédomine sur l'intérêt des mineurs et des jeunes majeurs que nous accompagnons. Il est temps de reconnaître et de respecter le travail et l'expertise des professionnels qui œuvrent chaque jour afin d'assurer leurs missions de service public auprès des jeunes et leurs familles.

En dehors de la stricte consultation et information des organisations syndicales, l'administration persiste à ne porter aucune considération à nos positions. Ces réunions ne sont programmées que dans une démarche réglementaire afin de cocher la case du dialogue social.

Malgré le nombre d'instances de dialogue social, l'administration reste sourde à nos revendications et demeure éloignée des réalités de terrain.

Secrétariat Régional Sud-Est
sud-est@cgtpjj.fr



Secrétariat Régional Sud-Est
snpespaca@gmail.com

Vous comprendrez que les conditions ne sont plus réunies pour aborder sereinement un véritable dialogue social.

Nous boycottons ce CSA comme les prochains, tant que la DIR Sud-Est ne témoignera pas davantage de considération pour les professionnels de terrain, et pour les représentants du personnel qui les défendent. Ne pas reconnaître un allègement du temps de travail pour les représentants du personnel est un manque manifeste de considération du dialogue social. Cela vient déséquilibrer davantage les équipes dans lesquelles nous exerçons toutes et tous.